

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 01 décembre 2025 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section coiffure, pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Guylaine ALONSO
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Christelle LE BRETON
Inspectrice de l'éducation nationale

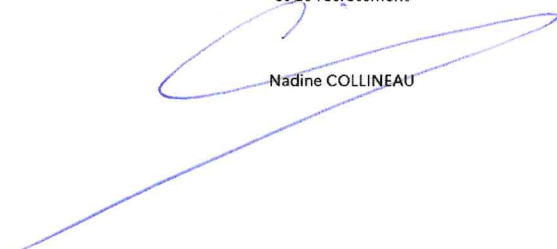
Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU